

Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 2023_30

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 mars 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : BREUSSIN Joël et DESTRUHAUT Thierry.

Objet : Concession columbarium

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que monsieur Philippe MOREAU a réglé en 2013 le montant de 525 € (dont 25 € de frais d'enregistrement) pour une concession de trente ans dans le columbarium de la commune, ceci afin d'y déposer les urnes funéraires de ses parents.

Pour répondre aux dernières volontés de ses parents, leurs cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir de la commune et la case n°2 du columbarium est donc libre depuis fin janvier 2023. De ce fait, il sollicite le remboursement du montant de la concession pour les mois restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de rembourser à Monsieur Philippe MOREAU les 237 mois non-honorés, soit 329,17 €.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces ou documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Saint-Martin-d'Oney, le 4 mai 2023

Le Maire, Philippe SAES

